Image not found or type unknown

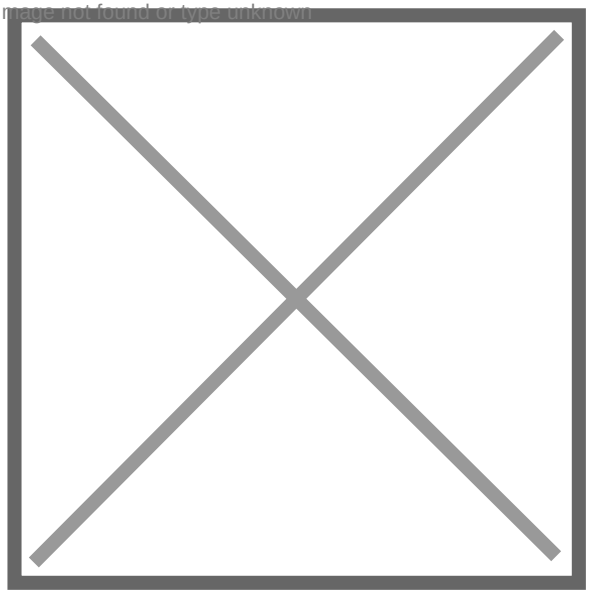

Quelles sont les démarches pour faire venir ma petite soeur en fr

Par **Thianah**, le **22/04/2009** à **20:27**

Bonjour,
Je suis d'origine camerounaise, de nationalité francaise (adoption), jai 22 ans.
Je vis en France depuis 19 ans.
Ma petite soeur de 14 ans, mon petit frère de 20 ans, et ma mère vivent au cameroun, mais j'aimerai vraiment qu'ils soient à mes côtés ici.
Je sais pas comment procéder pour faire une demande ou je ne sais quoi ?
Je m'y connais vraiment pas la dedans.
Je pensais peut etre pouvoir les faire venir pour qu'ils fassent leur etude ici (ma soeur=college et mon frere=lycée). Est ce possible ?
Et ma mere, je ne sais pas.
Si vous pourriez maider svp. Voici mon adresse email thianah1@hotmail.com

Par **Patricia**, le **24/04/2009** à **19:07**

Bonsoir Thianah,

Mise à part une demande de visa "court séjour" (visa touristique de 3 mois maximum), les autres ne me paraissent pas envisageables... Pour ne pas dire impossible.

Les conditions demandées par les ambassades de France en Afrique,

sont trés déterminées.

En bref :
"Professionnel" ne peut-être délivré que sur ordre de mission. Activités
et preuves de contrat en France

" Familial" : adoption, visa en vue de mariage, enfants étrangers de français...
Rapprochement familial ou, LEGALEMENT (dans l'état-civil français), enfants et conjoints ne peuvent être séparés...
Frères, soeurs, parents, n'ont pas la même affiliation.

Pour une demande de visa court séjour :

1° Allez à votre mairie, (service état-civil), pour établir sur place une
attestation d'accueil ou certificat d'hébergement.
Retourner la chercher quelques jours ou qq semaines après, délai variable
selon les mairies ? Le temps que votre demande et dossier soient examinés.

Vous devrez leur fournir :
- 2 justificatifs de domicile (bail ou titre de propriété)
- Une facture EDF-GDF / Télécom ou 3 dernières quittances de loyer
- Vous êtes française donc C.I. ou passeport en cours de validité
- 3 derniers justificatifs de ressources
- Timbre fiscal bleu OMI (Office Migartions Internationales) d'une valeur
de 45 e

Votre famille doit aller à l'ambassade de France à Yaoundé pour faire une
demande de visa et monter un dossier.
Je ne connais pas exactement les documents à fournir, il faut se renseigner.

S. Un dossier complet n'entraîne pas obligatoirement l'acceptation du visa.
L'ambassade est en droit de le refuser pour Y X Z raison...

Par **Thianah**, le **24/04/2009** à **20:36**

Je vous remercie de m'avoir répondu.
Je pensais peut etre pouvoir les faire venir pour qu'ils fassent leur etude ici (ma soeur=college et mon frere=lycée). Est ce possible ?
Et ma mere, je ne sais pas.

Par **Patricia**, le **24/04/2009** à **22:32**

Re,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je ne connais pas trop les conditions d'obtention pour le visa étudiant.

Mais votre soeur et votre frère ne sont pas encore à ce niveau.
Il est accordé pour les études supérieures. (Facultés, universités)

Lisez : http://www.cameroun.campusfrance.org/

Désolée Thianah mais pour votre maman, je ne vois rien d'autre qu'un visa temporaire court séjour...

Par **lovely kayla**, le **22/10/2013** à **09:20**

slt moi aussi je suis dans la meme galère,depuis des années je tente de faire venir ma soeur ici afin qu'elle etudie dans le droit, mais l'ambassade complique beaucoup, car ils estiment que je ne suis pas la mère donc pour eux ce n'est pas le meme lien. Etant française l'OFFI ne m'aide pas du tout.
si tu as des infos peux tu me renseigner stp voici mon mail xxxxxxxxLIVE.FR
merci cordialement

Vous avez à votre disposition une messagerie privée sur ce forum.

Par **mohammedi**, le **03/10/2016** à **17:42**

bonjour voila ma soeur et mort elle la lisse d enfant asque pousibel de la ramene ma neice chez moi merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés